



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 9 avril 2021**

Public : 1 personne

L'an deux mil vingt et un, le 9 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Crouy sur Cosson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudette SORIN, Maire.

**Date de convocation** : 30 mars 2021

**Présents** : Mme Claudette SORIN, M. Philippe GRANADOS, M. Luc MARCHAND, Mme Aurore BOIDRON, Mme Sandrine MAURICE, Mme Martine ROLANDEAU, Mme Florence BOUSSION, Mme Armelle CLÉMENT, M. Jean-Jacques ABADIE, M. Arnaud CLÉMENT, M. Jean-Louis BOUCHARDON, M. Christian DUCHATELLE,

**Absent excusé** : M. Patrick JULIEN.

**Secrétaire de séance** : M. Yann PERTHUIS

**Approbation du procès-verbal du 12 mars 2021**

Il est approuvé à l'unanimité.

***DÉLIBÉRATIONS :***

**Taux d'imposition des taxes locales directes pour 2021**

Madame le Maire explique que les recettes de la commune pour l'année 2020 sont en diminution, suite au COVID (camping, location diverses, salles...).

Trop de factures impayées au SIVOS THOURY-CROUY ont un impact sur la participation des communes.

A rappeler que les taxes n'ont pas été augmentées depuis 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de modifier les taxes d'imposition pour l'année 2021 à savoir :

- Taxe foncière (bâti) : 45.60 %
- Taxe foncière (non bâti) : 51.29 %

Soit une augmentation de 4.4 %

**Subventions pour l'année 2021**

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de fixer les subventions suivantes pour l'année 2021 :

### **Compte 6574 :**

ADMR 41	450.00 €
ASSAD	250.00 €
FSE (St Laurent)	278.00 €
MFR Gien	60.00 €
MFR Férolles	60.00 €
Souvenir Français	50.00 €
Secours Catholique	30.00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers St Laurent	70.00 €
CAUE	90.00 €
ASS des Maires Ruraux	95.00 €
Comité des Fêtes	250.00 €
Jeux 14 juillet versé au Comité des Fêtes	50.00 €
UNC-UNCAFN	250.00 €
UNRPA	250.00 €
SOLOGNE DANCE COUNTRY 41	100.00 €
Coopérative Scolaire	550.00 €
Cantine Scolaire	250.00 €
Réserve	282.00 €
<b>Total du 6574 :</b>	<b>3 415.00 €</b>

### **Approbation du Compte de Gestion 2020** **Budget Principal**

#### **Le Conseil Municipal :**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur Manuel ESPINOSA, Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## Compte Administratif 2020

### **Budget Principal**

Monsieur Philippe GRANADOS présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif de l'année 2020 arrêté aux sommes suivantes :

#### **Fonctionnement :**

- Dépenses	402 947.58 €
- Recettes	428 429.02 €
- Report 2019	109 991.84 €
- Excédent	135 473.28 €

#### **Investissement :**

- Dépenses	51 371.96 €
- Recettes	78 787.23 €
- Report 2019	20 562.22 €
- RAR dépenses	11 480.60 €
- RAR recettes	2 400.00 €
- Excédent	6 853.05 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif.

**Madame le Maire n'a pas participé au vote.**

## Affectation du Résultat d'Exploitation de l'Exercice 2020

### **Budget Principal**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Claudette SORIN, Maire,  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 de la commune, le 9 avril 2021.

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de	135 473.28 €
- Un excédent cumulé d'investissement de	6 853.05 €
- Restes à réaliser négatifs	11 480.60 €
- Restes à réaliser positifs	2 400.00 €

#### **Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

- le solde disponible de 135 473.28 € est affecté comme suit :

. Reprise en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) la somme de 128 666.60 €.

. Reprise au 1068 à titre obligatoire la somme de 2 227.55 €

. Reprise au 1068 à titre complémentaire la somme de 4 579.33 €

## Vote du Budget Primitif 2021

### **Budget Principal**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents le budget primitif de la Commune arrêté aux sommes suivantes :

#### **Section de Fonctionnement :**

Dépenses	564 138.60 €
Recettes	564 138.60 €



**Section d'Investissement :**

Dépenses	75 860.00 €
Recettes	75 860.00 €

**Organisation de la semaine scolaire 2021**

Madame le Maire explique que sans avis du Conseil Municipal, l'organisation de la semaine scolaire, dès la rentrée de septembre repassera à 4.5 jours par semaine.

Le Conseil d'Ecole, le 30 mars 2021, s'est prononcé pour la continuité de la semaine de 4 jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, demande à Madame l'Inspectrice de l'Académie, la reconduction pour 3 années consécutives de la semaine scolaire sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours.

***INFORMATIONS DIVERSES :***

**Rampe de la garderie :**

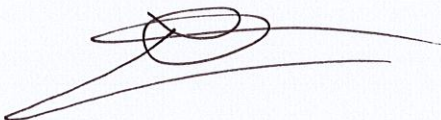
L'expert de l'assurance est passé. La rampe ne sera pas prise en charge au titre de la sécheresse.

**Local Rue des Grillons :**

La couturière installe sa boutique

La séance est levée à 21 h 00

Le secrétaire de séance  
M. Yann PERTHUIS



Le Maire  
Mme Claudette SORIN

